



Fédération du Hainaut

Charleroi, le mercredi 15 mars 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Réaction d'Olivier CHASTEL au remboursement des locataires de « La Carolorégienne » : « Un bon début mais peut mieux faire »**

*Au nom du Mouvement Réformateur de Charleroi, Olivier CHASTEL tient à réagir suite aux décisions prises par le nouveau Conseil d'administration de « La Carolorégienne » quant au remboursement aux locataires des différentes charges trop perçues.*

*Olivier CHASTEL tient tout d'abord à souligner la qualité du travail effectué par la nouvelle équipe dirigeante dont le Conseiller communal MR Jean-Claude FINET fait partie.*

*Olivier Chastel note que tant la gestion de la société que les relations avec les locataires ou l'attribution des logements sont aujourd'hui effectués dans le seul souci de l'intérêt général.*

*Au nom du Mouvement Réformateur de Charleroi, Olivier Chastel tient également à exprimer sa satisfaction suite à la décision prise de rembourser 750.000 € aux locataires de « La Carolorégienne ».*

*Pour rappel, ces 750.000 € correspondent au remboursement des garanties extra-légales perçues indûment depuis près de 20 ans par « La Carolorégienne » à raison de 2,5 € par mois et par locataire ainsi que des charges locatives supplémentaires pour la seule année 2005.*

*Olivier CHASTEL tient tout de même à souligner que le Mouvement Réformateur de Charleroi réclame également, comme le préconise la Société Wallonne de logement, le remboursement sur cinq ans des autres charges illégalement perçues à savoir « les provisions pour risques divers » et que le réviseur d'entreprises de « La Carolorégienne » estimait à 250.000 € par an en moyenne et qu'il conviendra de redistribuer aux locataires en valorisant le coût des travaux n'incombant pas au propriétaire, effectués au profit de certains d'entre eux.*

*Soucieux de ne pas déséquilibrer la gestion de « La Carolorégienne » mise en œuvre par la nouvelle équipe, Olivier CHASTEL est néanmoins d'accord pour que les remboursements soient étalés dans le temps pour autant que les locataires soient clairement et rapidement tenus au courant.*

#### **En annexe :**

- Rapport du réviseur de « La Carolorégienne »
- Position de la Société Wallonne de logement